

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**,
Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

Etait Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

41- 25 mars 2010

APPROBATION DES CONCLUSIONS DU SCHEMA DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (SPI)

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, qui énonce le principe d'une gestion équilibrée de l'eau et des écosystèmes.

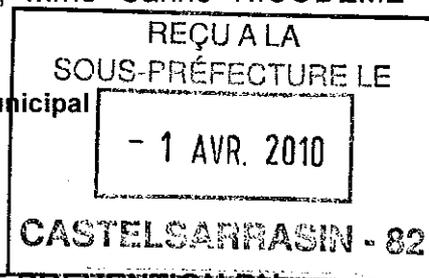
Vu Les circulaires des 24 janvier 1994 et 24 avril 1996 qui précisent les objectifs de l'État en matière de gestion des zones inondables

Vu La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit le principe de prévention et de précaution.

Vu La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

Vu la délibération n°6 du 07 août 2008 relative au lancement du Schéma de prévention contre les inondations,

Vu la délibération n° 28 du 02 octobre 2010 relative au plan de financement du Schéma de prévention contre les inondations,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE les propositions d'actions du Schéma de Prévention du Risque Inondation.

Pour copie conforme
Moissac le 26 Mars 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

